

COHONS ...LE VILLAGE AUX TROIS ESCARGOTS DE PIERRE 14 /10/ 2021



COHONS SE LE DISE !



Réunion préparatoire à la manifestation annuelle – 18 octobre à 19h -

Les personnes souhaitant réfléchir à la tenue d'une manifestation annuelle en faveur de la Ligue contre le cancer (dimanche suivant le 11 novembre, soit dimanche 14 novembre 2021) sont invitées à une rencontre de discussion préparatoire lundi 18 octobre 2021 à 19h en mairie de Cohons.



Inscriptions aux affouages – jusqu'au 22 octobre

Les habitants du village intéressés par des affouages (5€ le stère avant enlèvement) sont invités à se manifester avant le 23 octobre en mairie ou auprès de Guy Chareton au 06.68.38.44.54.



Collecte fibrociment-amiante – 23 octobre à la déchetterie de Chalindrey

Une collecte de fibro-ciment et amiante, exclusivement réservée aux particuliers du territoire du SDED 52 est prévue, uniquement sur rendez-vous et dans la limite des places disponibles samedi 23 octobre à Chalindrey. Inscriptions au 03.25.35.09.29 ou sded52@sded52.fr.

Conférence – dimanche 7 novembre à 15h à la salle de convivialité

«Ces dames de Cohons»

« Portraits de ces femmes qui ont contribué à l'histoire dorée de Cohons, souvent méconnues parce que restées dans l'ombre de leurs maris. »

Si nous connaissons assez bien la vie de ces *Messieurs de Langres* qui fondent leur villégiature à Cohons depuis le XVI^e siècle, et dont la plupart jouent un rôle politique, économique ou social éminent dans la cité épiscopale, nous connaissons moins bien le rôle joué par leurs épouses, leurs mères ou leurs filles. Ces oubliées de l'histoire de Cohons ont pourtant tenu une place notoire dans la vie locale et parfois au-delà...

par Jean-François EDME, historien local, membre titulaire de la S.H.A.L. Entrée libre.

Cérémonie du 11 novembre à 11h –

Jeudi 11 novembre 2021, se déroulera la cérémonie commémorative du 103^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, commémoration de la Victoire et de la Paix - Hommage à tous les morts pour la France dans le respect des gestes barrière. La tenue ou non d'un vin d'honneur, à l'issue de la cérémonie, se décidera ultérieurement en fonction de la situation sanitaire du moment.





Entretien et embellissement du village – Solutions écoresponsables et dons vivaces et bulbes

Nous remercions les habitants, qui contribuent par le binage, le désherbage, l'arrosage, la tonte à la bonne tenue des différents espaces végétalisés de Cohons et également ceux qui fleurissent les abords immédiats de leurs domiciles. L'ensemble de ces actions donne encore davantage d'attrait, de vie et dynamisme au village.

Depuis le 1er janvier 2017, l'usage des pesticides chimiques est interdit sur une grande partie des espaces ouverts au public.

Le désherbage doit se faire de façon naturelle, l'utilisation de produits phytosanitaires est interdite pour l'entretien des espaces publics, en particulier près des cours d'eau et des avaloirs, caniveaux.

C'est une avancée importante pour la protection de la biodiversité et de la santé des populations. La nature assure en effet d'innombrables services en faveur de la qualité de l'eau, la régénération des sols, la pollinisation des plantes (dont une grande part de notre alimentation dépend !) ou encore la qualité de l'air.

Cette préservation du cadre de vie, sans épandage d'herbicide, est rendue possible grâce à la mobilisation des élus, l'implication des agents communaux en charge des espaces verts, de la voirie et des habitants.

Des techniques alternatives comme les méthodes ou encore les méthodes mécaniques (binette, brosse rotative, balayeuse...) existent et ont été mises en place.

Cette année, la commune s'est dotée d'un outil à brosses mécaniques ainsi qu'un désherbeur à air chaud pulsé. Ce dernier est conçu pour réaliser un désherbage thermique, sans produits chimiques et avec 94% d'air ambiant aspiré qui se retrouve mélangé avec du gaz (propane) pour créer en sortie de diffuseur une flamme technique qui se transforme ensuite en une lame d'air chaud propulsée sur plus de 40 cm.

Cette chaleur intense chauffe instantanément les adventices (mauvaises herbes) avec un rendement largement supérieur aux outils traditionnels. Cet air chaud provoque instantanément une « élévation thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours. La plante se desséchera naturellement avec un résultat visible au bout de quelques jours.

En fonction des « réserves » dans ses racines, l'adventice repartira plus ou moins vite. En démarrant tôt (stade plantule/jeune pousse) et avec une fréquence de passage régulière, la plante sera affaiblie jusqu'à son épuisement.

Le désherbage, sans produits chimiques, implique plus de passages à l'année (d'autant plus s'il pleut régulièrement) pour obtenir de bons résultats sur les espaces publics et plus particulièrement les trottoirs et le cimetière.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur cette méthode ou bien encore y avoir recours par l'intermédiaire du désherbeur thermique communal pour un essai, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Si vous possédez des vivaces et (ou) bulbes dont vous ne savez que faire, vous pouvez aussi les déposer sous le préau de la mairie et nous pourrions ainsi agrémenter les parterres communaux. Merci par avance !

Si vous voulez contribuer aux débats de la commission communale, « aménagement, environnement et urbanisme », RDV est donné **le 29 octobre à 20h à la mairie.**

Eau du robinet : non-conformité pour le nitrate – actions curatives et préventives

Depuis 2019, l'eau d'alimentation du réseau communal est conforme aux exigences de qualité en vigueur **à l'exception du paramètre nitrate.**

La consommation d'eau dépassant les 50mg/L en nitrates est à éviter pour les personnes fragiles (nourrissons de moins de six mois, femmes enceintes).

Le captage de Cohons, la Source de Silière, est classé «prioritaire» à l'échelle de notre communauté de communes (CCAVM) car il présente une pollution avérée en nitrates et il nécessite la mise en place d'un programme adapté de restauration et de protection pérenne de la ressource en eau.

Plusieurs réunions ont ainsi réuni les agriculteurs, les élus et les services associés (hydrogéologue, chambre d'agriculture, DDT, agence de l'eau, conseil départemental, ARS) afin d'affiner l'étude hydrogéologique définissant les limites de l'AAC



(Aire d'Alimentation du Captage) avec une nouvelle campagne de traçage hydrogéologique et définir un programme d'actions en concertation avec les acteurs locaux.

Suite aux résultats d'analyse de l'eau du captage de Sillière, l'Europe demande des comptes à la France pour 112 unités de distribution (UDI) en France (8 en Haute-Marne dont Cohons). Cette dernière doit pouvoir démontrer qu'elle agit pour améliorer la qualité de l'eau, notamment en déterminant l'AAC et en mettant en place un programme d'actions, une recherche rapide de solution.

Une mise en œuvre de mesures préventives et curatives sont nécessaires pour garantir la distribution d'une eau conforme aux normes de qualité pour le paramètre nitrates.

Une assistance du Conseil départemental est en cours pour une étude de faisabilité de solutions rapides (ressources alternatives, traitement, apport d'eau sans nitrates pour une dissolution...). La CCAVM va réaliser une nouvelle campagne de traçages hydrogéologiques dans de bonnes conditions d'infiltration de l'eau, de bonnes conditions hydrauliques, avec l'utilisation d'un traceur efficace, en repérant et suivant toutes les sources et en travaillant en étroite collaboration avec la commune et les exploitants agricoles.

Les exploitants sont volontaires pour mettre en oeuvre dès à présent le plan d'action sur l'AAC actuel, sans attendre la prise de l'arrêté ZSCE2 (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) qui prévoit une série de trois arrêtés préfectoraux (AP). Le premier arrêté **délimite l'aire d'alimentation** et sa zone de protection, le second arrêté porte sur la partie agricole du **plan d'actions**, le troisième arrêté rend certaines mesures obligatoires, dans un délai de trois ans, si l'engagement n'est pas suffisant.

L'alimentation en eau potable des citoyens est un enjeu de santé publique pour les générations actuelles et futures. La reconquête de la qualité des ressources en eau nous concerne tous !



Fibre optique : arrivée partielle sur le village

Les travaux de raccordement du village se poursuivent. Pour le moment, seules les rues de Longeau, Carron Maire, du Mont Choiseul et Candrée (partie basse jusqu'à la mairie) sont éligibles au haut débit. Les opérations nécessaires à l'arrivée de la fibre aux domiciles des particuliers sont prévues dans les semaines à venir par les opérateurs.

Les autres rues seront accessibles au haut débit une fois le doublement de poteaux actuels effectués, soit en début d'année 2022.

Le contexte de la crise sanitaire ne permet pas d'organiser immédiatement une réunion publique de présentation des modalités d'accès à la fibre.

Dans cette attente, rendez-vous sur le site internet www.losange-fibre.fr.

Un conseil : avant votre raccordement, si vous le pouvez, vérifiez comment le fil téléphonique arrive dans votre logement (entre la rue et l'intérieur) car la fibre sera posée en parallèle.

Les habitants et entreprises pourront souscrire un abonnement très haut débit, auprès de l'opérateur de leur choix présent sur le réseau Losange, après avoir vérifié leur éligibilité sur le lien <https://www.losange-fibre.fr/eligibilite>.

Aucun opérateur n'a de monopole et le raccordement de chaque logement/entreprise est gratuit, pris en charge dans le cadre du projet Losange (sauf travaux particuliers dans la propriété de l'abonné).

A ce jour, le réseau Losange accueille 13 fournisseurs d'accès internet dédiés au grand public (et 44 dédiés aux professionnels). Les dates de commercialisation de leurs offres et les conditions d'abonnement sont fixées par chaque opérateur, indépendamment de Losange.

- 13 fournisseurs d'accès internet « grand public » : Bouygues Télécom, CIC Mobile, Coriolis Télécom, Crédit Mutuel Mobile, Free, Ibloo, K-net, Nordnet, Orange, Ozone, SFR, Vidéofutur, WeAccess

- 44 fournisseurs dédiés aux besoins des professionnels.

Actuellement, un chargé de commercialisation et conseil Orange, muni d'une carte professionnelle, démarche à domicile pour un possible abonnement des habitants raccordables à la fibre optique.

La gratuité de ce raccordement vous est assurée par toute la durée du contrat conclu entre Losange et la Région Grand Est.

Le technicien chargé de votre raccordement doit respecter les recommandations des autorités sanitaires et appliquer les mesures barrières pour se protéger et vous protéger.

Si le technicien devait rencontrer des difficultés dans les opérations de raccordement, il lui appartiendra d'en rendre compte à votre opérateur qui contactera éventuellement Losange pour une éventuelle intervention technique.

Suivez les modalités de raccordement à la fibre en vidéo animée sur Losange TV avec le lien <https://bit.ly/vidéoaniméeLosange>.

Pour toute question, n'hésitez pas www.losange-fibre.fr/contact

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet www.losange-fibre.fr

Sécurité routière, vivre ensemble...



Suite à différents retours d'habitants relatant des comportements inappropriés d'automobilistes rue de Longeau au niveau du nouvel aménagement routier des écluses et de la zone 30km/h, des temps de sensibilisation auprès des usagers seront effectués pour une meilleure compréhension du fonctionnement de ce dispositif.

Il est rappelé que le code de la route s'impose à tous (piéton, cycliste, automobiliste, chauffeurs routier, d'engins agricole). Le positionnement sur la chaussée, les comportements de circulation ou lors des dépassements font l'objet de règles visant à garantir la sécurité de tous les usagers.

Ne pas respecter ces règles édictées par le Code de la Route expose le conducteur à des sanctions : amende, retrait de points voire suspension du permis de conduire.



Travaux de goudronnage – Bons usages des chemins

Des travaux de goudronnage (qui comprennent également la préparation de la chaussée) programmés pour l'année 2021 ont été réalisés avant l'été par Bongarzone Fayl, entreprise retenue pour le chantier.

Le chemin de Champ Loué (sortie du village côté Noidant Chatenoy) a été refait totalement alors que d'autres chemins d'accès (vers les bennes à verre, à proximité terrain de loisirs verts, de la Fourré, des

Vaudes) ont été refaits.

La CCAVM a aussi procédé à la réfection totale de la voie de la route de Bourg et des rues de l'église et de la ruelle Joyeuse.

Au vu de l'importance de ces travaux de voirie, il est demandé à chacun, automobilistes, 2 roues dont les quads et conducteurs d'engins agricoles ou de travaux publics de prendre soin de ces voiries en adoptant une conduite adaptée et responsable quelque soit la saison et tout particulièrement en période de dégel ou fortes chaleurs.

Pour nous joindre : par courriel à mcohons@wanadoo.fr ou par téléphone au 03 25 84 79 44 / 06.86.80.35.99. Secrétariat de mairie – 14 rue Candrée - Ouvert les lundi et jeudi de 9 h à 11 h 45 et port du masque.

Retrouvez toute l'actualité et les informations sur notre site www.cohons.fr et sur [Facebook](https://www.facebook.com/cohons).